

*Aux propos enflamment,  
Les bœufs restent sourds*



*Dieu nous donne bœufs,  
Faisons lui cornes*

## LE MARATHON RELAIS DU CŒUR DES SAVANES

Les communes de SINNAMARY et d'IRACOUBO organisent "le marathon du cœur des savanes" par équipe de relais (5 relayeurs), le dimanche 31 mars 2019, à 06h30. Le départ sera donné à Iracoubo, face à l'hôtel de ville.

### EQUIPES DE RELAIS :

**Le "Marathon du Cœur des Savanes"** par relais. Chaque équipe sera composée de 5 relayeurs. Chaque coureur effectuera 8km et l'ensemble de l'équipe terminera ensemble le 1 dernier kilomètre.

**Les équipes peuvent** être constituées de 5 femmes, 5 hommes ou mixtes (une équipe sera considérée comme mixte dès lors qu'un des relayeurs est du sexe opposé).

### DEROULEMENT ET ORGANISATION

**La course** se fera d'un côté de la voie et dans le sens de la circulation sans interrompre la circulation

**Une voiture ouvreuse** surmontée d'un panneau signalant le début de la course

**Une voiture-balais** surmontée d'un panneau du même type signalant la fin de course.

**Un bus** suivra les coureurs pour les éventuels abandons.

**Les usagers** de la voie publique seront informés de l'organisation du marathon par un panneau qui sera placé tous les 8km à chaque point de ravitaillement.

**Le parcours** (voir les plans) sera signalé par un fléchage au sol de couleur.

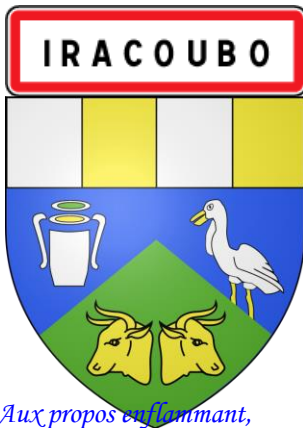
Lignes de départ et d'arrivée seront signalées par une ligne de 5 cm de large.

Des officiels seront placés à chaque changement de direction.

- Départ 06h30: à Iracoubo face à l'hôtel de ville, en direction de la commune de Sinnamary,
- Quitter la commune d'IRACOUBO par le pont prendre la RN1 en direction de Sinnamary,
- Passer devant les ateliers de la DEAL (route Dréan) suivre la RN1
- Prendre le pont de la Counamama
- Suivre la RN1 à Trou Poissons
- Prendre le pont de la crique Yiyi
- Passer devant l'entrée de la route de Saint Elie
- Passer sur le pont jaune de la RN1
- Passer sur le pont du canal Rémy
- Prendre le rond-point de Sinnamary(rond-point ibis )
- Prendre la sortie Sinnamary dans direction du bourg de Sinnamary, suivre l'avenue Elie CASTOR vers mairie de Sinnamary,
- **Arrivée face à l'hôtel de ville vers 13h00**

**Des "signaleurs"**, équipés d'un gilet à haute visibilité de couleur jaune seront placés 15 minutes avant le passage des coureurs sur les axes suivants :

- sur la RN1 entre les 2 communes tous les 8km, à chaque point de ravitaillement.



*Aux propos enflamment,  
Les bœufs restent sourds*



*Dieu nous donne bœufs,  
Faisons lui cornes*

### LES POINTS DE RAVITAILLEMENTS ET POSTES DE CONTROLS

De l'eau et des rafraîchissements seront disponibles au départ et à l'arrivée.

Les autres postes de ravitaillement seront installés :

- ① Devant l'hôtel de ville de la commune d'Iracoubo
- ① RN1-PK150, avant la crique SEDAN.
- ② RN1-PK143
- ③ RN1-PK136 parking Counamama
- ④ RN1-PK129
- ⑤ RN1-entre le PK120 et 121
- ⑥ Rond-point de Sinnamary.
- ⑦ Devant la mairie de Sinnamary

### LES BENEVOLS

#### Dans les stands de ravitaillement.

2 officiels auront pour rôle, à chaque point de ravitaillements de servir les participants en rafraîchissement mais aussi de contrôler et noter leur passage et la transition des relais dans l'espace prévus.

#### Les signaleurs et voitures ouvreuse et balais

2 personnes par voiture

Prévenir les assurances du tracé.

### 1- ASSURANCES

Les communes d'IRACOUBO et de SINNAMARY souscrivent pour l'organisation de leurs manifestations des garanties d'assurance **couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne nommément désignée** qui prête son concours à l'organisation de la manifestation : prestataires ; coureurs ; employés des collectivités publiques ou territoriales utilisés pour la manifestation.

L'attestation de cette assurance sera fournie aux services préfectoraux lors du dépôt de l'autorisation ou de la déclaration, au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation.

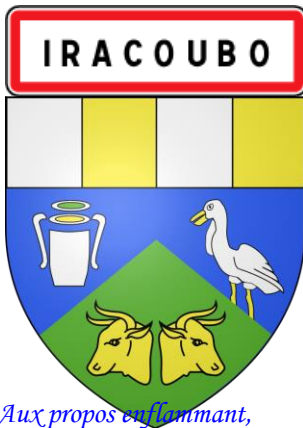
Les communes d'IRACOUBO et de SINNAMARY rappellent aux concurrents qu'il va dans leur intérêt de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

**Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas de dommages corporels à des participants non assurés personnellement.**

### 1.2 LA SECURITE

Les compagnies d'assurance seront informées sur le parcours empruntés pour la compétition.

Afin d'éviter la survenance d'un accident, la voiture ouvreuse sera surmontée d'un panneau signalant le début de la course et la voiture-balais d'un panneau du même type signalant la fin de course. Un bus intercaler entre les coureurs et la voiture-balais suivra les coureurs pour les éventuels abandons. Les usagers de la voie publique seront informés de l'organisation du marathon par un panneau qui sera placé à chaque point de ravitaillement.



*Aux propos enflammant,  
Les bœufs restent sourds*



*Dieu nous donne bœufs,  
Faisons lui cornes*

### 1.3 MOYENS DE COMMUNICATION

3 téléphones satellitaires seront mis à disposition de la compétition par la commune de SINNAMARY. Ces téléphones permettront aux officiels de se tenir informer du bon déroulement de la compétition et le cas échéant de prévenir le Centre de transmission des Appels Pompiers -CTA- au **0594293960**

### 1.4 – SERVICE MEDICAL

GUYANE AMBULANCE POINT MEDICAL de SINNAMARY suivra la course du début jusqu'à la fin de la manifestation. Le médecin de la commune de SINNAMARY Docteur CAUT en alerte durant la compétition. Un athlète doit se retirer immédiatement de la compétition si un membre du service médical officiel lui en donne l'ordre.

### TOUT PARTICIPANT EST SOUMIS AU REGLEMENT SUIVANT :

#### **CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE**

Ou d'une licence Athlétisme de Compétition en cours de validité à la date de la manifestation;

Ou d'un **certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**L'organisation conservera de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance)**, l'original ou la copie du certificat.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en **langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.**

### 1.5 – PARTICIPANTS

Les distances à parcourir par les relayeurs étant supérieures à 5 km, la compétition n'est pas ouverte aux mineurs,